

La loi étend les droits des femmes

2000 Loi sur la parité en politique. Une sanction financière est prévue pour les partis politiques qui ne présentent pas aux élections autant de femmes que d'hommes.

2006 L'article 311-21 du Code civil autorise la femme, comme l'homme, à donner son nom de famille à ses enfants [...].